

ANNEXE COMPLÉMENTAIRE À LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Projet de boisement de parcelles agricoles situées sur la commune de Castelnau d'Auzan-Labarrère (40)

Parcelles cadastrales concernées

Section A : n° 97, 108, 122, 123, 124, 125, 129, 152 et 654

1. NATURE ET DESCRIPTION DU PROJET – CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

Le projet consiste en la création d'un boisement sur des parcelles actuellement à vocation agricole selon les modalités suivantes :

- broyage préalable de la végétation en place ;
- préparation du sol par labour superficiel en bandes espacées de 4 mètres ;
- plantation manuelle de plants en mottes ;
- densité de plantation de 1 300 plants par hectare ;
- implantation d'un mélange composé de Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), Cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*) et Pin à encens (*Pinus taeda*).

Afin de limiter les incidences potentielles sur la faune, notamment l'avifaune nicheuse, le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux est le suivant :

Nature des travaux Période prévisionnelle

Broyage préalable Octobre à février

Préparation du sol Octobre à février

Plantation Octobre à mars

Les interventions seront réalisées préférentiellement en période automnale et hivernale, en dehors de la période principale de reproduction et de nidification de l'avifaune, généralement comprise entre le 15 mars et le 31 juillet.

La durée d'intervention sur site sera limitée aux seules opérations nécessaires à l'installation du boisement.

2. SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU SITE

2.1 Occupation actuelle du sol

Les parcelles concernées sont actuellement exploitées dans un contexte agricole. Elles se présentent sous la forme de milieux ouverts composés de surfaces agricoles ne présentant pas de caractère naturel remarquable identifié.

Le projet s'inscrit dans un paysage rural caractéristique du Gers et de l'ouest du département des Landes, constitué d'une mosaïque de parcelles agricoles, de boisements, de haies et de bosquets.

Aucun habitat naturel d'intérêt communautaire n'a été identifié sur les emprises concernées.

2.2 Faune et flore potentiellement présentes

Au regard du contexte paysager et de l'occupation actuelle des sols, les espèces susceptibles d'être présentes appartiennent principalement aux cortèges faunistiques communs des milieux agricoles et bocagers.

Faune

Les groupes faunistiques potentiellement concernés sont notamment :

- avifaune des milieux agricoles et bocagers ;
- petits mammifères communs ;
- micromammifères ;
- reptiles et amphibiens susceptibles de fréquenter les lisières et fossés périphériques ;
- entomofaune commune associée aux espaces ouverts agricoles.

Aucune donnée disponible ne met en évidence la présence d'espèces patrimoniales ou protégées directement sur les emprises concernées.

Flore

La flore actuellement présente est principalement constituée :

- d'espèces herbacées caractéristiques des milieux agricoles ;
- d'espèces rudérales et messicoles communes ;
- d'une végétation spontanée liée à l'entretien agricole des parcelles.

Aucune station connue d'espèce végétale protégée n'a été recensée sur les parcelles concernées.

3. ÉVALUATION DES INCIDENCES ET MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

3.1 Prise en compte du Robinier faux-acacia

Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) est identifié dans certaines situations comme une espèce susceptible de présenter un comportement expansif par drageonnement.

Toutefois, dans le cadre du présent projet, son utilisation demeure encadrée et intégrée au sein d'un mélange d'essences visant à renforcer la résilience du futur peuplement.

Afin de prévenir tout risque de dissémination non maîtrisée, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- plantation en mélange avec les autres essences prévues au projet ;
- suivi régulier des plantations au cours des premières années d'installation ;
- surveillance des éventuels phénomènes de drageonnement en périphérie du boisement ;
- élimination mécanique des repousses indésirables lorsque cela s'avérera nécessaire ;
- absence d'implantation au droit des fossés, zones humides ou écoulements permanents ;
- maintien d'une gestion sylvicole régulière permettant le contrôle de la dynamique de l'espèce.

De plus, une parcelle cadastrale, contiguë au projet est déjà constituée de robinier faux acacia (parcelle 147). Les robiniers présents sur cette parcelle ne se sont pas répandus sur les parcelles voisines. Un boisement sur les parcelles du projet permettront de créer un bel ensemble forestier, sachant que les parcelles attenantes appartiennent au même propriétaire forestier.

Compte tenu de ces dispositions, le risque de propagation non maîtrisée du Robinier est considéré comme faible.

3.2 Justification du choix des essences dans le contexte du changement climatique

Le choix des essences retenues résulte d'une réflexion intégrant les enjeux d'adaptation des peuplements forestiers aux évolutions climatiques attendues dans le sud-ouest de la France.

Les projections climatiques régionales mettent en évidence :

- une augmentation des températures moyennes ;
- une intensification des épisodes de sécheresse ;

- une augmentation de la fréquence des vagues de chaleur ;
- une évolution des risques sanitaires affectant certaines essences forestières traditionnelles.

Dans ce contexte, le mélange retenu vise à limiter les risques liés à la spécialisation des peuplements et à favoriser leur résilience à long terme.

Robinier faux-acacia

Le Robinier présente une bonne résistance aux sécheresses estivales et contribue à l'amélioration de la fertilité des sols grâce à sa capacité de fixation symbiotique de l'azote atmosphérique.

Cèdre de l'Atlas

Le Cèdre de l'Atlas est aujourd'hui reconnu comme une essence particulièrement adaptée aux conditions climatiques futures du sud de la France. Sa résistance à la sécheresse, sa stabilité mécanique et sa robustesse sanitaire constituent des atouts importants dans une perspective d'adaptation des forêts au changement climatique.

Pin à encens

Le Pin à encens présente une bonne aptitude à la production sur des sols relativement pauvres.

3.3 Incidences sur la biodiversité

Le projet ne conduit pas à la destruction d'un habitat naturel remarquable identifié.

La création d'un couvert forestier diversifié sur des parcelles agricoles contribue à moyen et long terme :

- à l'augmentation de la diversité structurelle des habitats ;
- au développement de zones de refuge pour la faune ;
- à l'amélioration de la continuité écologique locale ;
- à l'accroissement du stockage de carbone ;
- à la protection des sols contre l'érosion ;
- à l'amélioration des fonctionnalités écologiques du site.

Le caractère mélangé du boisement constitue un facteur favorable à la diversification des habitats futurs et à la résilience écologique du peuplement.

4. CONCLUSION

Le projet de boisement envisagé a été conçu de manière à limiter ses incidences environnementales tout en participant à l'adaptation des territoires aux évolutions climatiques.

Les travaux seront réalisés hors période sensible pour la reproduction de l'avifaune. Les risques de dissémination du Robinier faux-acacia feront l'objet d'un suivi spécifique et de mesures de gestion adaptées. Le choix d'un mélange d'essences diversifiées vise à renforcer la résilience du futur peuplement face au changement climatique tout en favorisant le développement progressif de fonctionnalités écologiques et paysagères.

Au regard des caractéristiques du projet, de son insertion dans un contexte agricole et des mesures d'évitement et de réduction prévues, les incidences environnementales résiduelles apparaissent limitées.